

## Changements climatiques – Liste de contrôle pour les comités de l'ATC

1. Avez-vous réfléchi à des projets que pourrait entreprendre votre comité pour répondre aux enjeux liés aux changements climatiques (mesures d'atténuation, activités d'adaptation, etc.)?
2. Avez-vous pris les précautions nécessaires pour veiller à ce que la composante « changements climatiques » de votre projet ne dédouble pas les travaux effectués dans le cadre d'autres projets ou initiatives réalisés par les autres conseils et comités de l'ATC? Avez-vous vérifié auprès d'autres organismes connexes qui pourraient avoir entrepris des projets semblables?
3. Avez-vous consulté les autres conseils et comités à propos de votre projet afin d'assurer la synergie des initiatives liées aux changements climatiques (mesures d'atténuation, activités d'adaptation, etc.)?
4. Votre projet a-t-il pris en compte les initiatives stratégiques liées aux transports, les technologies émergentes et les pratiques exemplaires en matière de changements climatiques?
5. Avez-vous pris en compte les effets les plus probables des changements climatiques ci-après, de même que l'incidence potentielle de votre produit/projet sur ces effets?

Changements de la hauteur d'eau  
 Étés plus chauds et plus secs  
 Fonte du pergélisol

Extrêmes de précipitation  
 Érosion côtière  
 Hivers plus tempérés

6. Avez-vous pris en compte les causes probables des changements climatiques ci-après, de même que les solutions potentielles offertes par votre produit/projet à leur égard?

Déforestation  
 Changements topographiques

Étalement urbain  
 Utilisation des hydrocarbures

7. Votre produit/projet comprendra-t-il des données ou méthodes pour l'atténuation des incidences futures des changements climatiques?

Éventail d'options de conception  
 Emploi de matériaux recyclés  
 Adoption de nouvelles technologies

Réduction d'usage de carburants  
 Conceptions mixtes et optimalisées  
 Autre

8. Votre produit/projet comprendra-t-il des données ou méthodes de conception et de localisation et autres moyens de :
  - A) minimiser les effets des changements climatiques à long terme?
  - B) réduire la vulnérabilité des aménagements aux incidences des changements climatiques?
  - C) quantifier les effets et les avantages (économiques, par exemple) des changements climatiques?

**Atténuation :** Actions ou mesures visant à ralentir les effets des changements climatiques causés par le système de transport (p. ex., carrefours giratoires en remplacement de feux de circulation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre).

**Adaptation** : Approches et mesures visant à diminuer les incidences appréhendées des changements climatiques sur les activités et l'infrastructure de transport. Celles-ci peuvent être réactives ou préventives ou les deux peuvent inclure des améliorations aux pratiques courantes.

**Vulnérabilité** : Exposition d'une infrastructure à des conditions autres que celles à l'épreuve desquelles elles avaient été conçues (réduction de la vie utile occasionnant des pertes économiques, des perturbations, l'accroissement des risques pour la santé et la sécurité publique).

Banque d'information sur des pratiques en vigueur et des innovations de l'ATC : <http://library.tac-atc.ca/CPIDBsearch.htm>